

travaux de plusieurs autres groupes connexes, déjà en cours au moment de l'entrée en vigueur de l'ALE, ont été accélérés ou accrus à la demande de la Commission.

Tous groupes de travail sont maintenant en activité et ont établi des plans de travail pour des réunions initiales avec leurs homologues américains. Des fonctionnaires provinciaux de l'Agriculture ont été consultés et les ministres se sont réunis. Même si chacun des groupes a son propre calendrier de travail, tous, aux dires de certains commentateurs, travaillent sans trop se dépenser, sans doute parce que le Canada et les États-Unis consacrent pour l'instant le gros de leurs énergies à l'Uruguay Round, dans l'espoir d'ouvrir la voie à un accord multilatéral qui établirait les paramètres d'un accord bilatéral plus global. Il est question ci-dessous des chances de succès de l'Uruguay Round.

Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Don Mazankowski, et le Secrétaire d'État américain à l'Agriculture, M. Clayton Yeutter, se sont réunis en juin 1989 dans le cadre des premières consultations semi-annuelles sur les questions agricoles prévues par l'ALE, mais, à l'automne, M. Mazankowski, qui avait jusque là appuyé l'Accord sans réserve, se disait préoccupé et ennuyé. Selon lui, le fait que les États-Unis aient imposé des droits compensateurs à l'égard du porc canadien dénote qu'ils étaient peut-être de mauvaise foi, sans compter qu'ils allaient en l'encontre du GATT. Quant aux relations entre le Canada et les États-Unis, il a dit : «Il est regrettable que les mesures prises dans le domaine de l'agriculture, plutôt que de contribuer à l'harmonie, aient créé du harcèlement³⁶.»

Lors de leur deuxième rencontre, le 19 décembre 1989, les deux ministres ont étudié ces questions et d'autres problèmes dont :

- les inspections au hasard de viande canadienne à la frontière américaine;
- la reclassification des mélanges de sucre;
- la position américaine sur les quotas laitiers.

M. Yeutter a également réassuré M. Mazankowski au sujet de l'enquête de la Commission américaine du commerce international concernant le blé *durum* aux termes de l'article 409(b) en lui disant qu'elle n'était pas sanctionnée par le gouvernement et que les choses n'iraient probablement pas plus loin.

Aux termes de l'ALE, les deux pays ont convenu de mettre fin à l'utilisation de subventions à l'exportation dans le cadre de leurs échanges, et il s'agissait de la première entente internationale dans le secteur de l'agriculture. La Loi canadienne de mise en oeuvre de l'ALE contient une modification à la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* compte tenu de l'engagement qu'a pris le Canada de soustraire aux subventions les grains destinés au marché américain. Les États-Unis n'ont jamais appliqué leur *Programme d'amélioration des exportations* aux expéditions au Canada, bien qu'en vertu de ce programme ils subventionnent

³⁶ Don Mazankowski, allocution prononcée devant la Chambre de commerce de Calgary, le 27 octobre 1989. Voir aussi la section 6.2.2 ci-dessous concernant les subventions à la production du porc.